

RAPPORT ANNUEL 2012-2013

Une année bien remplie, une association qui se renforce !

L'exercice 2012-2013 s'est inscrit dans la continuité des actions passées du RAAV mais aussi dans une certaine croissance de nos activités, notamment au niveau des services offerts aux artistes du domaine des arts visuels. Plusieurs dossiers ont progressé alors que d'autres ont abouti à un résultat satisfaisant. Sur le plan des dossiers que nous menons ensemble, le partenariat RAAV-CARFAC a démontré son efficacité et sa force pour défendre les intérêts des artistes du Québec et du Canada. Nous allons donc faire état de l'avancement de ces divers dossiers dans le présent rapport annuel.

Comme dans nos rapports précédents, nous suivrons la structure des priorités d'action qui ont été votées lors de l'Assemblée générale annuelle de septembre 2012.

1- Accroître la compréhension du mandat et des actions du RAAV comme association professionnelle chez les artistes et les intervenants du domaine des arts visuels.

- Augmenter la présence du RAAV en régions, en particulier dans la Capitale nationale.

Au cours du printemps dernier, nous avons résolu de lancer une première antenne régionale dans la région de la Capitale nationale. Nous avons trouvé une artiste dont le nom nous a été recommandé par des artistes de Québec et qui pourra assumer la responsabilité d'être une interface entre les artistes de la région et l'équipe du RAAV. Ayant reçu du CALQ au cours de l'été un soutien spécial pour favoriser notre présence en régions, notre première antenne régionale entrera en action dès septembre. La candidate retenue est Mme Carole Baillargeon avec qui nous avons signé un premier contrat. Mme Baillargeon sera en mesure de consacrer un certain nombre d'heures par mois pour rencontrer des artistes de la région de Québec, accompagner l'équipe du RAAV dans le suivi de certains dossiers importants pour la région, et plus généralement contribuer à l'établissement de bonnes relations entre le RAAV et les artistes de la Capitale nationale. Fort de cette première expérience, le RAAV pourra dans le futur établir des antennes dans d'autres régions.

Toujours à Québec, nous avons organisé quelques conférences et tables-rondes sur divers sujets touchant les arts visuels. Parallèlement à cela, nous avons aussi été invités par le Carrefour Jeunesse emploi de la Capitale nationale à donner deux conférences sur le RAAV, ce qui nous aura permis de faire connaître le RAAV à une trentaine de jeunes artistes.

Nous avons aussi été particulièrement actifs dans le dossier des ateliers d'artistes à Québec. L'abolition en 2008 du programme de soutien aux ateliers et, depuis, la hausse des taxes foncières et de celle sur les immeubles non-résidentiels ont créé une situation extrêmement difficile pour de nombreux artistes. En collaboration avec le groupe « les artistes de Québec » qui avait déposé à l'Hôtel de Ville une pétition signée par 250 artistes et intervenants pour réclamer le rétablissement du programme de soutien ; avec le Conseil régional de la culture Québec-Chaudière-Appalaches et avec le Conseil des métiers d'art, nous avons rencontré des représentants de la ville afin de faire valoir l'intérêt pour la ville de favoriser l'établissement de nouveaux ateliers de créateurs et la rétention des anciens. Nous avons ensuite mené un sondage auprès des artistes et artisans afin d'estimer les sommes qu'il serait nécessaire de trouver pour les soutenir. Le dossier suit actuellement son cours et une autre rencontre a été demandée avec le représentant de la ville. L'attitude du RAAV dans ce dossier a été d'intervenir de la façon la plus constructive possible pour proposer des solutions.

- Poursuivre les démarches entreprises auprès des écoles de formation en arts visuels et universités pour familiariser les artistes en début de carrière avec le mandat et les actions du RAAV.

En janvier 2011, nous avons rencontré la direction de l'École des arts visuels et médiatiques de l'UQAM à qui nous avons proposé un programme de conférences, séminaires et séances d'information sur divers sujets d'intérêt pour les artistes en devenir (le RAAV, la gestion de carrière et les conditions de pratiques professionnelles des arts visuels au Québec). Nous avons profité de ce premier contact pour proposer un projet-pilote qui pourrait intéresser d'autres universités québécoises. Il s'agissait d'offrir aux finissants en arts visuels et médiatiques de l'UQAM quelques outils pouvant favoriser un bon début de carrière : la version électronique du Guide pratique pour artistes en arts visuels, trois contrats types, l'adhésion gratuite au RAAV pendant une année, ainsi qu'un répertoire de divers organismes offrant des services, des ressources et de l'information susceptibles d'intéresser un artiste en début de carrière. Le Comité exécutif de l'École des arts visuels et médiatiques de l'UQAM a rapidement adopté la proposition du RAAV. Ainsi, les finissants des profils Création et Enseignement des arts visuels ont reçu un CD-Rom comprenant les informations décrites plus haut, en guise de « cadeau de graduation ».

Si en 2012-2013, l'ampleur du « printemps érable » nous a obligés à mettre en veilleuse ce projet, nous sommes allés de l'avant avec ce projet en proposant le cadeau de graduation à différentes universités. Certaines universités n'ont pas retourné nos appels, mais nous avons quand même pu offrir ce cadeau de graduation aux finissants de l'UQAM et de l'UQTR. Nous avons assorti ce cadeau de graduation d'une conférence sur le RAAV, ce qui a permis aux étudiants de mieux connaître le RAAV et certains enjeux de la profession artistique. Par le biais de ce cadeau de graduation, il s'agit encore une fois de contribuer à un bon début de carrière en offrant aux finissants des informations complémentaires à la formation universitaire. Dès cet automne, nous poursuivrons nos démarches auprès des autres écoles de formation en arts visuels afin de les intégrer dans ce projet.

- Accroître nos efforts pour rejoindre les artistes autochtones et ceux des autres communautés culturelles.

Nous avons déployé plus d'efforts cette année pour rejoindre les artistes néo-québécois et ceux des Premières Nations. Nous avons profité de divers événements de diffusion de l'art actuel autochtone (dont l'exposition *11 nations*, présentée au Marché Bonsecours) pour tisser des liens avec certains représentants des communautés autochtones. Ces premiers contacts nous auront permis de nous rapprocher et de faire connaître le RAAV auprès d'acteurs clés de ces communautés. Au cours des prochains mois, nous comptons poursuivre cette démarche dans le but d'établir une ou des ententes permettant de reconnaître le statut professionnel d'un plus grand nombre d'artistes des Premières Nations.

Par ailleurs, en mars 2013, le RAAV a signé une entente de partenariat avec Diversité artistique Montréal. Cette entente vise à faciliter non seulement la reconnaissance professionnelle des artistes néo-québécois du domaine des arts visuels, mais aussi à favoriser leur intégration socioprofessionnelle à la société québécoise. Le RAAV et Diversité artistique Montréal ont décidé de s'entendre afin que les artistes en arts visuels néo-québécois puissent bénéficier d'une plus large représentation, de l'expertise et des avantages offerts par les deux associations. Aussi, les membres de Diversité artistique Montréal qui se prévaudront de cette entente bénéficieront d'un tarif préférentiel pour leur première année de cotisation comme nouveau membre du RAAV; le plein tarif s'appliquera par la suite. Enfin, nous avons aussi convenu de promouvoir nos activités réciproques de manière à favoriser l'intégration socioprofessionnelle des artistes néo-québécois.

Parallèlement à cette entente, le RAAV a été approché par Euréka Dialogue Interculturel qui, en partenariat avec Emploi-Québec et la CDEC Centre-Nord, offre une formation qui vise l'intégration socioprofessionnelle d'artistes immigrants nouvellement installés sur le territoire du centre-nord de Montréal. Dans le cadre de cette formation, le Chargé de projets au Développement professionnel, Éric Dufresne-Arbique, a donné deux conférences d'information sur le RAAV, lesquelles visaient à faire connaître le Regroupement, son mandat et les services offerts aux artistes, dont la formation continue et l'aide au développement professionnel. Plutôt que de dédoubler les services déjà offerts, nous cherchons la collaboration d'autres organismes dont le mandat et les actions peuvent être complémentaires à ceux du RAAV.

- Augmenter la visibilité du RAAV par l'organisation de rencontres, forums ou conférences.

En 2012-2013, deux événements marquants nous ont motivé la tenue de rencontres publiques avec les artistes, soit : l'adoption de la nouvelle loi sur le droit d'auteur et la publication de nos orientations stratégiques 2013-2017.

Après l'adoption de l'infâme nouvelle *Loi sur la modernisation du droit d'auteur* par le gouvernement Harper en juin 2012, et son entrée en vigueur l'automne suivant, le RAAV s'est donné comme objectif d'informer et de sensibiliser les artistes en arts visuels sur les multiples changements apportés à *Loi sur le droit d'auteur*. Comme vous le savez, c'est tout le pan de la diffusion des images numérisées de vos œuvres sur l'Internet qui s'est trouvé affecté par cette loi. Il fallait d'abord faire le point avec les artistes et les informer des dangers et des moyens de se prémunir contre les exploitations illégales de leurs œuvres.

Ainsi, le 20 février 2013 au Gesù à Montréal, puis le 28 février suivant au bar Le Cercle à Québec, Me Normand Tamaro, avocat spécialisé en droit d'auteur, présentait *La Loi sur la « modernisation » du droit d'auteur et ses répercussions sur les artistes en arts visuels*. Ces conférences auront permis de donner des explications claires et précises sur ce que sont ces modifications et les nouveaux défis auxquels sont confrontés les artistes en arts visuels, notamment en ce qui concerne les nouvelles mesures de protection, ainsi que le chapitre très élargi des exceptions pour utilisations équitables. Les deux conférences ont été organisées en collaboration avec Illustration Québec. De plus, pour partager ces informations avec les artistes des régions éloignées, le RAAV a déposé sur YouTube une vidéo d'une heure trente présentant toute la conférence de Me Tamaro.

Au cours de l'automne 2012, l'équipe du RAAV s'est consacrée à une tâche difficile, mais nécessaire : la préparation de ses Orientations stratégiques pour les quatre prochaines années, soit la période 2013-2017. Suite à leur publication en décembre dernier, nous avons amorcé une tournée d'information afin de présenter ces orientations, et le plan d'action qui en découle, aux artistes d'un peu partout au Québec. Ainsi, entre le mois de mars 2013 et mai 2013, notre présidente Manon Pelletier, Christian Bédard et notre nouvelle adjointe à la Direction, Renée Gélinas, ont rencontré plus d'une centaine d'artistes à Montréal, Québec, Trois-Rivières et Longueuil. D'une durée de deux heures, ces rencontres-discussions visent à informer les artistes sur le travail que nous faisons en tant qu'association nationale œuvrant pour l'amélioration des conditions de vie et de pratique professionnelle des artistes en arts visuels, mais aussi de créer un échange avec eux, une discussion, pour qu'ils participent à la réalisation de ce projet collectif. Le RAAV a l'intention de poursuivre sa tournée au cours de l'automne 2013 dans quelques autres villes, dont Victoriaville, Drummondville, Val-David, Sherbrooke.

Et finalement, que serait le travail de communication sans la publication des Cyberlettres et des Nouvelles pour les artistes ? Cette année (1^{er} avril 2012 – 31 mars 2013), nous avons publié pas moins de 18 Cyberlettres et près de 230 Nouvelles pour les artistes. Les Cyberlettres ainsi que les nouvelles pour les artistes sont des outils d'information indispensables au service des artistes, traitant des plus récentes actualités du milieu des arts visuels, mais aussi du travail que nous effectuons au sein du RAAV (dossiers en cours, réalisations, événements, activités de formation continue, etc.). Les commentaires que nous recevons des artistes sur ces outils de communication sont généralement très positifs. Au cours des prochains mois, nous envisageons de donner une nouvelle apparence à ces deux outils de communication.

2- Bonifier l'offre de services à tous les artistes du domaine.

- Poursuivre et actualiser le programme de formation continue en tenant compte des différents besoins de formation, principalement en ce qui concerne les technologies numériques.

Avec la collaboration du comité sur le Développement professionnel, nous avons procédé à la révision de certains programmes dont la *Boîte à outils* et le *Mentorat (Coaching)* afin de mieux répondre aux demandes de perfectionnement des artistes, tout en développant de nouvelles formations.

Le comité a souhaité élargir le champ d'action du programme *Boîte à outils numériques*, en rendant admissible une plus grande diversité d'activités de formation continue tout en mettant de l'avant l'expertise développée par les écoles d'art, centres d'artistes, ateliers-écoles, etc. Nous pouvons ainsi répondre à pratiquement n'importe quelle demande de perfectionnement disciplinaire que pourrait nous adresser un artiste des arts visuels, dans la mesure où il répond aux critères du programme. En 2012-2013 nous avons appliqué la nouvelle mouture de ce programme et les résultats sont plus que satisfaisants. Sur les 32 demandes reçues, nous avons donné une réponse favorable à 20 d'entre elles. Un peu plus de la moitié des demandes visait la maîtrise d'un logiciel nouveau pour l'artiste alors que l'autre moitié des demandes concernait l'apprentissage d'une technique de création à des fins d'initiation ou de perfectionnement. Afin de favoriser le rayonnement de ce programme, nous avons établi de nouveaux partenariats avec Avatar (Québec) et l'Atelier de l'Île (Val-David), deux centres d'artistes qui offrent des activités de formation et de perfectionnement aux artistes des arts visuels et médiatiques.

Quant au programme de mentorat (coaching), il avait connu une forte baisse de participation au cours des trois dernières années. Nous l'avons donc mis en veilleuse pendant une année afin de le repenser. Pour résoudre les problèmes identifiés, nous avons élaboré deux formes de mentorat : le volet Coup de pouce et le volet Longue haleine. Le Coup de pouce consiste en un accompagnement d'une durée de 5 à 10 heures visant à répondre à des besoins ponctuels et spécifiques, qui pourraient être comblés brièvement. Le volet Longue haleine a été conçu pour des projets dont les enseignements doivent s'étaler sur une plus longue période. Il favorise l'acquisition de compétences plus complexes et la consolidation des savoir-faire nécessaires à l'atteinte des objectifs visés par les participants.

Pour mieux cerner leurs besoins, nous avons aussi développé un formulaire qui invite les postulants à présenter leur plan de formation. Ce questionnaire leur demande de résumer et de contextualiser leurs besoins, mais aussi de fournir des informations sur leurs objectifs et les retombées escomptées de ce projet de mentorat. L'utilisation de cet outil a donné de bons résultats parce que les informations fournies avaient gagné en clarté et en précision.

Enfin, de manière à faciliter la recherche d'un-e mentor, nous avons lancé un appel de candidatures au début de l'été 2012 pour constituer un répertoire de mentors potentiels. Nous avons invité les artistes qui considèrent détenir les connaissances et les compétences requises à remplir un questionnaire (accompagné de leur CV). Au chapitre du mentorat, nous avons donc bonifié le programme et développé des outils pour appairer des artistes participants et des mentors de qualité.

Nouvelles formations

Les Marchés de l'art – Créer et chiffrer la valeur marchande de ses œuvres est en somme une version bonifiée de *Comment évaluer la juste valeur marchande de ses œuvres?* que donne déjà un des formateurs et à laquelle nous avons ajouté la contribution de Geneviève Goyer-Ouimette. Celle-ci s'est avérée être un choix très judicieux puisqu'en terme de contenu, les deux volets de cette formation se complètent très bien. Naturellement, un bref travail de révision et d'adaptation aura été nécessaire, et chaque formateur aura bonifié son volet de la formation globale.

Par ailleurs, alors que les demandes de subvention à Emploi Québec avaient déjà été transmises, le Centre de conservation du Québec et l'artiste Sylvie Cotton nous ont approchés pour proposer des activités de formation déjà existantes et susceptibles d'intéresser les artistes. La première s'intitule *Créer aujourd'hui pour demain* et porte sur les mesures à prendre pour réaliser des œuvres dont la pérennité est assurée. Intitulé *Délier son processus créatif*, la seconde consiste en un atelier de dessin dont les exercices visent à atténuer les blocages créatifs de tous types. Ces deux formations étaient offertes en mode autofinancé, car les formateurs avaient communiqué avec nous bien après le dépôt des demandes de subventions aux volets Montréal et Multirégional.

- Faciliter la création de liens entre des artistes en début de carrière et des artistes chevronnés pour permettre un meilleur transfert des connaissances.

Nous avons parlé plus haut du programme de mentorat que nous avons révisé. Il est à noter que dans notre esprit le mentor peut aussi être plus jeune que le participant. Ainsi, des artistes plus âgés peuvent bénéficier d'un mentorat pour se familiariser avec des appareils numériques ou l'utilisation de réseaux sociaux par exemple.

- Terminer la préparation du guide sur la santé et la sécurité dans les ateliers.

Après plusieurs mois d'attente, nous sommes maintenant en mesure de vous dévoiler notre tout nouveau guide sur la santé et la sécurité des artistes dans les ateliers : *Créer sans s'estropier ni s'intoxiquer*. Nous aurons le plaisir d'en faire le lancement officiel dès aujourd'hui après notre assemblée générale. Nous vous invitons à y assister, car vous pourriez risquer de gagner l'une des dix copies gratuites qui seront tirées lors du coquetel.

Afin de parfaire l'ouvrage, le RAAV a retenu les services de Monsieur Gérard Ozanne, microbiologiste de formation, qui détient un doctorat en microbiologie et immunologie, et une maîtrise en santé et sécurité au travail. On ne pouvait donc faire mieux et nous sommes fiers de cette réalisation.

Les risques dans les pratiques artistiques sont en général sous-estimés et une bonne partie des artistes en arts visuels et métiers d'art ne sont pas renseignés sur les dangers auxquels ils pourraient être confrontés. Le guide *Créer sans s'estropier ni s'intoxiquer* est avant tout un guide de prévention qui va permettre d'outiller les créateurs afin qu'ils puissent sécuriser leur atelier et créer en utilisant des bonnes pratiques de travail visant à réduire les risques à un niveau acceptable.

Plus qu'un simple document, *Créer sans s'estropier ni s'intoxiquer* fera également l'objet de présentations à Québec et à Montréal. Ces présentations seront filmées et diffusées sur YouTube. En outre, une formation sera développée dans le cadre de notre Programme de développement professionnel.

3- Promouvoir l'instauration d'un crédit d'impôt pour l'achat d'œuvres d'artistes québécois par les particuliers.

En terme de soutien au marché de l'art, notre principale préoccupation aura été cette année d'assurer la pérennité du programme de soutien à la promotion des œuvres et à l'acquisition d'outils de travail que la SODEC a mis en place en 2011. Nous en parlerons davantage plus loin dans ce rapport.

Cela dit, tant dans nos écrits que dans nos interventions auprès du ministre et du ministère, nous insistons toujours sur l'importance de soutenir le marché de l'art au Québec. Comme vous le savez, les ventes d'œuvres sont la principale source de revenus de la majorité des artistes et il est essentiel de trouver des façons de stimuler le marché local. Le programme de la SODEC va dans ce sens puisqu'il aide les artistes à promouvoir leurs œuvres auprès du public et des marchands d'art.

4- Poursuivre les démarches visant l'adoption du Droit de suite sur la revente d'œuvres d'art.

En collaboration avec CARFAC, dans le cadre de notre campagne pour l'adoption du Droit de suite, le RAAV a réalisé et mis en ligne sur plusieurs plateformes (Site Internet, YouTube, Facebook) une vidéo explicative sur ce qu'est le droit de suite, ainsi que nos recommandations relativement à son application et à sa gestion pour le Québec et le Canada. Intitulée « *Ensemble nous obtiendrons le droit de suite!* », cette capsule vidéo d'une durée de 10 minutes raconte la naissance du droit de suite en France et son adoption dans près de 70 pays à travers le monde. Elle présente également quelques cas d'artistes connus qui n'ont pu collecter des sommes substantielles parce que nous n'avons pas encore le droit de suite. En réalisant cette vidéo, le RAAV s'est donné comme objectifs de sensibiliser le plus grand nombre d'artistes et de gagner davantage d'appuis de la part du public et des différents acteurs politiques, pour qu'ensemble, nous puissions accentuer les pressions sur le gouvernement conservateur et qu'il remédie à cette iniquité, dont les artistes canadiens en arts visuels sont victimes.

Outre cette vidéo, nous avons invité les artistes à écrire à leur député fédéral afin de faire pression sur eux. Au cours des prochains mois, d'autres actions suivront. Il est important de souligner les efforts du Nouveau parti démocratique et du Parti libéral du Canada qui, au printemps dernier, ont déposé une motion en faveur du droit de suite et un projet de loi pour intégrer le droit de suite dans la Loi sur le droit d'auteur. Dans les deux cas, le RAAV a collaboré avec les représentants de ces partis pour faire avancer ce dossier. Les prochaines étapes viseront à convaincre les députés conservateurs, notamment ceux du Québec, d'appuyer cette requête.

5- Poursuivre les démarches entreprises en vue d'obtenir une optimisation du soutien public et gouvernemental offert à tous les artistes du domaine des arts visuels.

- Œuvrer à la pérennisation du programme d'aide aux artistes en arts visuels créé par la SODEC et à une augmentation du budget alloué.

Comme vous le savez, le RAAV a longuement travaillé à l'obtention du Programme d'aide aux artistes en arts visuels de la SODEC. Or, ce programme nous a été accordé sur la base d'un projet pilote, donc sans assurance de pérennité. Suite à l'arrivée au pouvoir d'un nouveau gouvernement et du maintien de l'objectif du déficit zéro, tous les programmes non-récurrents ont en principe été éliminés. Toutefois, nos efforts et les représentations que nous avons faites auprès du ministre de la Culture et des Communications et du président du Conseil du trésor ont sauvé le programme pour cette année et peut-être assuré sa pérennité. Donc la 3^e édition du programme est maintenant annoncée et la date de dépôt des demandes est fixée au 14 octobre prochain. Et côté pérennisation nous espérons pouvoir dire bientôt « mission accomplie ! »

- Poursuivre les démarches auprès du MCC et du CALQ visant l'harmonisation des droits d'exposition partout sur le territoire québécois pour qu'ils s'élèvent au moins jusqu'aux minimums proposés par le RAAV et CARFAC.

Dans le cadre de nos démarches auprès du nouveau ministre de la Culture et des Communications nous avons cherché à le sensibiliser aux réalités du milieu des arts visuels et à la situation difficile que vivent les artistes lorsqu'ils exposent leurs œuvres dans les lieux de diffusions subventionnés par l'État. Nous voulons parler ici, entre autres, des musées d'art, des centres d'exposition et des centres d'artistes. L'accès aux cimaises de ces lieux, convoité par la plupart des artistes, mais réservé à un petit nombre, n'est certainement pas rentable pour les heureux élus et, encore pour le moment, sa seule valeur réside dans la promotion des œuvres et de la carrière de l'artiste, la fameuse « visibilité ».

Nous poursuivons nos démarches auprès des instances gouvernementales pour que, partout au Québec, les artistes qui exposent reçoivent au moins les minimums suggérés par le RAAV et CARFAC. D'ailleurs, au cours de l'automne prochain, des négociations supervisées par le ministère sont sensées démarrer. Le juste paiement des droits d'exposition sera au cœur de nos revendications.

- Poursuivre les démarches en vue de la reconnaissance et du paiement des heures travaillées par les artistes en marge de l'exposition de leurs œuvres.

La reconnaissance des heures travaillées par les artistes lors des expositions de leurs œuvres, et leur juste rémunération ont été mises de l'avant dans nos démarches auprès du Ministère et du Ministre, aussi bien verbalement que par écrit. Il est inacceptable que des artistes qui travaillent avec les diffuseurs à l'organisation et la promotion des expositions de leurs œuvres ne reçoivent rien pour le temps travaillé.

N'oublions pas que le droit d'exposition n'est pas une rémunération du travail de l'artiste, mais qu'il est essentiellement du droit d'auteur. La rémunération des heures travaillées doit être ajoutée et doit au moins correspondre aux minimums RAAV/CARFAC. Cette revendication fondamentale sera également au cœur des négociations de cet automne.

- Promouvoir l'instauration d'une pénalité financière pour tout ministère ou organisme gouvernemental qui contrevient à l'application de la Politique du 1%.

Sur le plan de l'application de la Politique du 1% nous sommes encore dans l'attente que le Ministre officialise le nouveau décret-loi déposé en 2012. Le changement de gouvernement a entraîné des retards dans l'adoption du nouveau décret. Cette nouvelle version apportera plusieurs modifications à la politique et nous pourrions alors nous baser sur celle-ci pour promouvoir le respect de la loi.

6- Améliorer les conditions de pratique des artistes.

- Poursuivre le travail entrepris avec l'AGAC pour l'établissement de normes des meilleures pratiques pour la diffusion en galeries privées et d'un contrat type de représentation en galerie.

Après plusieurs mois de discussion, le contrat type développé entre l'Association des galeries d'art contemporain (AGAC) et le RAAV a finalement été publié en janvier 2013. Ce contrat est maintenant diffusé auprès des artistes et des galeries de partout au Québec et même à l'extérieur puisqu'il est rédigé en français et en anglais. C'est un contrat complet qui tient compte de l'intérêt de l'artiste et du galeriste en tant que partenaires dans la vente d'œuvres d'art. Nous avons également produit une version annotée du contrat qui permet aux artistes de bien comprendre la teneur des principaux articles.

Au cours de l'année écoulée, plusieurs rencontres ont eu lieu avec des représentants de l'AGAC pour l'établissement de normes des meilleures pratiques pour la diffusion en galerie privée. Le texte final a été validé par l'AGAC et nous avons annoncé récemment la signature d'une première entente générale dont l'objet est d'améliorer les relations d'affaires entre artistes et propriétaires de galeries.

La publication de la série de documents sur les Normes québécoises des meilleures pratiques de diffusion en arts visuels s'est ralentie vers la fin de 2012, mais un nouveau document de cette série a été publié récemment, soit : Les normes pour l'organisation d'exposition avec jury (ou exposition-concours). Un autre devrait l'être bientôt, soit : Les normes pour l'organisation de foires et de symposiums.

- Entamer des démarches pour modifier la Loi sur la fiscalité municipale de façon à exonérer de taxes les ateliers d'artistes.

En collaboration avec le Conseil des métiers d'art du Québec et le Conseil régional de la culture Québec – Chaudière/Appalaches, le RAAV travaille depuis avril dernier avec des artistes et les autorités des villes de Québec et de Montréal pour améliorer les conditions d'occupation des ateliers d'artistes par une diminution des taxes sur les immeubles non résidentiels ou par le versement de subventions plus généreuses pour compenser cette dépense. Il s'agit de rétablir un tel programme de soutien à Québec, où il a été aboli en 2008, et d'accroître les subventions accordées actuellement par la ville de Montréal.

Cela dit, nous avons approché le ministère de la Culture et des Communications et celui des Affaires municipales afin de promouvoir l'adoption de modifications à la Loi sur la fiscalité municipale. Une telle modification permettrait de régler le problème de la surtaxe appliquée aux ateliers d'artistes partout au Québec. Nous poursuivrons ce travail au cours du prochain exercice.

- Coopérer avec le MCC dans le cadre des négociations avec les diffuseurs subventionnés (RCAAQ, SMQ, ANEL).

Tel que mentionné plus haut, le RAAV entend jouer pleinement son rôle de représentant des artistes en arts visuels québécois dans les négociations supervisées qui débiteront cet automne avec la SMQ, le RCAAQ et l'ANEL. Le processus d'accompagnement initié par le ministère permettra aux divers acteurs de ces négociations de s'asseoir ensemble et de négocier des ententes générales. L'objectif visé est l'amélioration des conditions offertes aux artistes, tant au plan normatif qu'au plan financier. Nous sommes confiants que cette démarche se déroulera positivement.

Par ailleurs, le RAAV a conclu avec Loto Québec une entente visant à améliorer sensiblement son contrat d'acquisition. Le nouveau contrat permettra à l'artiste de recevoir un montant supplémentaire pour ses droits d'auteur, en plus du prix d'achat de son œuvre. Cette percée est importante pour le RAAV car cette demande était faite depuis au moins 2004. Cette nouvelle approche dans l'acquisition des œuvres servira de précédent dans nos démarches auprès des autres collectionneurs publics, dont les grands musées nationaux.

- Continuer les démarches en vue de la signature d'un premier accord-cadre avec le Musée des beaux-arts du Canada.

Le RAAV et CARFAC ont poursuivi leurs négociations avec le Musée des beaux-arts du Canada en attendant la décision de la Cour fédérale d'appel. Cette décision est tombée en février dernier et elle a été négative pour les artistes en arts visuels du Québec et du Canada.

Après concertation avec les autres associations d'artistes, CARFAC et le RAAV ont décidé de faire appel de ce jugement en Cour suprême. Un mémoire a été déposé en mai dernier pour demander la permission d'en appeler devant le plus haut tribunal du pays. Le motif principal de cet appel est que le jugement de la Cour d'appel fédérale, s'il était maintenu privera non seulement les artistes en arts visuels, mais aussi ceux des autres domaines artistiques, de la possibilité de faire négocier en leurs noms des tarifs minimums de droits d'auteur par leurs associations. Ce débat doit être tranché une fois pour toutes et nous avons eu la confirmation que cette cause sera entendue par la Cour suprême. C'est donc un dossier majeur que nous suivons avec attention au cours de la prochaine année.

- Un entrepôt numérique d'œuvres d'art contemporain

Le RAAV et trois autres associations d'artistes en arts visuels et métiers d'art ont obtenu du CALQ une subvention de 50.000\$ pour démarrer un projet d'Entrepôt numérique d'œuvres artistiques contemporaines (ENOAC). Cette banque d'image sera un service gratuit offert aux artistes pour qu'ils puissent mettre en ligne des informations sur eux-mêmes et sur les œuvres qu'ils y déposent. Les premiers « clients » d'ENOAC seront les institutions scolaires, les étudiants et les enseignants qui, grâce à des licences administrées par COPIBEC, pourront visionner ou télécharger des images et des informations sur les artistes et leurs œuvres. Un premier groupe d'artistes détenteurs de prix ou de bourses importantes a été approché. La Phase 2 du projet permettra aux artistes professionnels membres des associations partenaires de déposer leurs informations et leurs images dans l'entrepôt. Cette 2^e phase se déroulera au cours de l'an prochain.

7- Gouvernance de l'association

Le Conseil d'administration et le comité exécutif se sont réunis à plusieurs reprises au cours de l'exercice. Il y a eu quelques départs au Conseil d'administration. Sophie Casson et Étienne Bélanger se sont retirés pour des raisons professionnelles. Mme Casson a été remplacée par Mme Mireille Levert, illustratrice. Au moins un poste est à pourvoir aujourd'hui.

Au cours de l'exercice précédent nous avons tenté l'expérience de la co-présidence, comme nous le permettent les règlements généraux. Cependant, suite au départ d'Étienne, nous sommes revenus au modèle antérieur et Manon Pelletier est devenue présidente, alors que Pierre Tessier a accepté d'assumer la vice-présidence intérimaire jusqu'à l'AGA.

Le travail d'administrateur de l'association est une responsabilité importante pour des artistes qui mènent simultanément leur carrière, quand ils n'ont pas en plus un emploi alimentaire. C'est pourquoi nous tenons à remercier chaleureusement Sophie et Étienne pour leur implication, de même que tous les administrateurs en poste au cours de l'exercice qui vient de se terminer.

Le personnel du RAAV s'est agrandi par l'embauche d'une Adjointe de direction à temps partiel. Cette adjointe permet d'alléger la charge de travail de la direction.

Du côté financier, votre association est en bonne santé comme le démontreront nos états financiers pour l'exercice. Malgré l'augmentation des coûts, nous réussissons quand même à maintenir un haut niveau de qualité dans notre prestation de services aux artistes de notre domaine. Le CALQ a renouvelé notre subvention annuelle pour les prochains quatre ans. Nous bénéficierons même au cours du prochain exercice d'un apport supplémentaire de 10 000 \$ pour nous aider à rayonner en région. Nous en remercions le CALQ en espérant que ce supplément deviendra récurrent l'an prochain.

Le nombre de nos membres s'est maintenu presque à égalité de l'an passé, ce qui est une bonne nouvelle compte tenu du fait que nous avons ajouté une contribution au Fonds Serge-Lemoine depuis deux ans, ainsi qu'une contribution à un Fonds d'aide légale. Ces ajouts n'ont eu aucun impact négatif sur le nombre de nos membres, ce qui démontre encore la générosité et la solidarité des artistes en arts visuels.

Et maintenant, sur une note plus personnelle, j'aimerais dire que ma première année en tant que vice-présidente, et par la suite présidente, est une année de familiarisation avec les différents dossiers. Je tiens à remercier Lise Létourneau, ex-présidente, ainsi que tout le personnel pour leur soutien et leur accompagnement lors de cette étape cruciale de mon mandat.

L'année s'est déroulée rondement, avec une vitesse de croisière constante et productive et ce, à tous les niveaux. Je suis constamment ébahie par la quantité et la qualité de travail accompli par le RAAV. C'est une petite équipe dévouée et soudée. Merci à Josée, Joanna, Éric, Sylvain. Je tiens également à souligner le travail remarquable et, disons le, exceptionnel de notre Directeur général Christian Bédard.

L'année qui vient sera en continuité avec celle qui précède dans nos objectifs à atteindre, soit plus particulièrement l'amélioration des conditions économiques des artistes. C'est avec enthousiasme que j'entrevois la poursuite de ces défis.

Manon Pelletier
Présidente